

Monsieur.

Monsieur le Prince d'Orange &c.

Demontre tres humblement. v<sup>re</sup> tres humble et tres obeissant  
 sermteur Adrien de Camond. Comme le xiiii<sup>e</sup> Jour du mois de  
 Fevry en lan 1600. Enquante. en la ville de Collongne apres  
 que monseigneur le Conte de Nassau v<sup>re</sup> pere. assiste de mes  
 seigneurs. l'archevesque d'indict Collongne prince electeur des  
 Contes de schanbenbourg. de Nubsenach et de Moers et d'autres  
 princes et seigneurs. voz nobles et bons parents. eust entendu et  
 eu le tres noble et gracieux consentement. et bonne volonte de  
 l'empereur. Sur ce que des lors. estoit convenu et entre parle de  
 la fiance. de v<sup>re</sup> excellence. par mariage avecq madamoiselle  
 Anne deymont. Contesse de Buren presentement v<sup>re</sup> espouse.  
 (entre autres propos) luy fist dire par v<sup>re</sup> Conseiller. m<sup>e</sup> Estienne  
 vanden berch. quil eust a tenir la bonne main a la conduite et  
 perfection de ce que dessus y estoit convenance. et se luy seroit  
 donner un present de mil escuz pour v<sup>re</sup> chaisne. en recognoissance  
 des bonnes diligences quil y auroit employe. Et le lendemain  
 monseigneur. avant partir d'indict Collongne pour soy retirer  
 en sa maison de Dillenbourg. luy dit de sa propre bouche. Luy  
 baillant la main quil ny auroit faulte. en ce que de sa part l'edict  
 vanden berch luy avoit dict le Jour precedent. Et depuis que la  
 chose est parvenue a son effect. mondict seigneur assez admire du  
 bon devoir que ledict Demonstrant y avoit rendu et en autres  
 choses dont l'avoit acquis. Et somenant de sa promesse. La luy voulant  
 rafraichir es xiiii<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> de Juillet. lan passe. partant de Brida apres  
 le festin de voz nocces. Et depuis pour y satisfaire a (et semblablement  
 mondict seigneur l'archevesque de Collongne prince electeur).  
 commis et encharge a monseigneur le Conte de Moers. monseigneur du  
 Beaufort et au docteur de Bonn. Fey envoiez et deputez pour la  
 liquidation de plusieurs voz affaires et ainsi escript au<sup>z</sup> Conseiller  
 vanden berch. de pourvoir et donner ordre. quil y fut satisfait  
 et fourni. Et quelz de Moers et vanden berch. au mois doctobre.

demer estans retournez de Bruxelles en la ville de Bréda et lesdictes  
affaires liquidées. Luy ont déclaré que aussy estoit la somme desditz  
mil escuz. Dont sans nulle doubte. en seroit contente. et dresse.  
Et que neantmoins Jusques a otre na este fait obstant comme luy.  
Remonstrant. peult assez penser aultres plusieurs empeschemens  
qui sont soudainz de divers costez. Et est le touttefois  
que pour donner a cognoistre. quil ne voudroit mespriser. et mettre  
a non esbailloir une tant prompte et gratuite liberalite procedant  
dun tel seigneur. de telle et si fuste occasion parvenue a si bonne  
perfection. Il ne sest peu abstenir d'ou en faire souvenin par ceste  
remonstrance tres humble. quil supplie esre prise de bonne grace  
Remettant l'effect d'icelle entièrement a la tres noble prudence et  
discrete volente de vre excellence. De laquelle Il espere et  
attend. bonne et gratuite response devant vre excellence. (